

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le débat d'orientations budgétaires, prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT, première étape publique du cycle budgétaire, permet au Conseil de débattre sur les orientations budgétaires de la collectivité. Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doivent être présentés aux membres du conseil. Ce rapport comporte, en outre, une synthèse de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La présente note informe les membres du Conseil du contexte économique et de ses impacts sur la MEL notamment en termes de projection de recettes, des orientations en termes de niveaux de dépenses, et des équilibres pluriannuels qui en résultent.

**Dans ce cadre, les données chiffrées présentées ici sont des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux décisions budgétaires du BP 2020, et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par le Parlement lors du vote la loi de Finances 2020** (elle-même en cours de préparation) dont nous n'avons pas une connaissance précise, à ce stade de l'exercice de la préparation budgétaire.

Est joint en annexe de ce rapport, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes mentionné à l'article L2311-1-2 du CGCT.

<b>I. ELEMENTS DE CONTEXTE .....</b>	<b>2</b>
A. DEUXIEME ANNEE DE RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE MONDIALE, DES PERSPECTIVES DE REPRISE POUR 2020 QUI DOIVENT ETRE CONFIRMÉES .....	2
B. DE NOUVELLES CONTRAINTES ET DES INCERTITUDES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES .....	4
1. <i>Une évolution des dépenses sous contrainte : le pacte Etat – Collectivités locales</i> .....	4
2. <i>Une incertitude devenue structurelle quant à l'évolution à venir des recettes</i> .....	5
<b>II. LA STRATEGIE ET LA SITUATION FINANCIERES DE LA MEL.....</b>	<b>7</b>
A. UNE STRATEGIE FINANCIERE RESPECTEE .....	7
B. LA MEL PRESENTE UNE SITUATION FINANCIERE SATISFAISANTE PERMETTANT DE CONSTRUIRE L'AVENIR .....	7
<b>III. LES PERSPECTIVES AU SERVICE DES HABITANTS ET DE L'ECONOMIE LOCALE .....</b>	<b>8</b>
A. UNE EVOLUTION LIMITEE DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT SUR LES ANNEES A VENIR COMBINEE A DES INCERTITUDES IMPORTANTES.....	8
1. <i>Une diminution continue des dotations</i> .....	8
2. <i>Les recettes fiscales</i> .....	9
3. <i>Les autres recettes</i> .....	11
B. LA MEL DOIT POURSUIVRE LA MAITRISE DE SES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE SA STRATEGIE FINANCIERE DANS UN ENVIRONNEMENT CONTRAINT .....	11
1. <i>Une maîtrise nécessaire des dépenses de fonctionnement</i> .....	11
2. <i>Les dépenses de personnel et la politique RH</i> .....	12
3. <i>Les dépenses affectées aux politiques publiques</i> .....	14
C. UNE DETTE MAITRISEE ET SECURISEE .....	16

## I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le budget 2020 s'inscrit dans un contexte économique marqué par le ralentissement de la croissance dans la zone euro mais aussi au niveau mondial sur fonds de tensions grandissantes (tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis...).

A ce contexte macro-économique moins favorable, s'ajoutent de nouvelles contraintes budgétaires pour les collectivités locales, tant du point de vue de l'évolution de leurs dépenses que de leurs recettes (risque d'évolution défavorable de la fiscalité et des dotations, refonte des systèmes de péréquation).

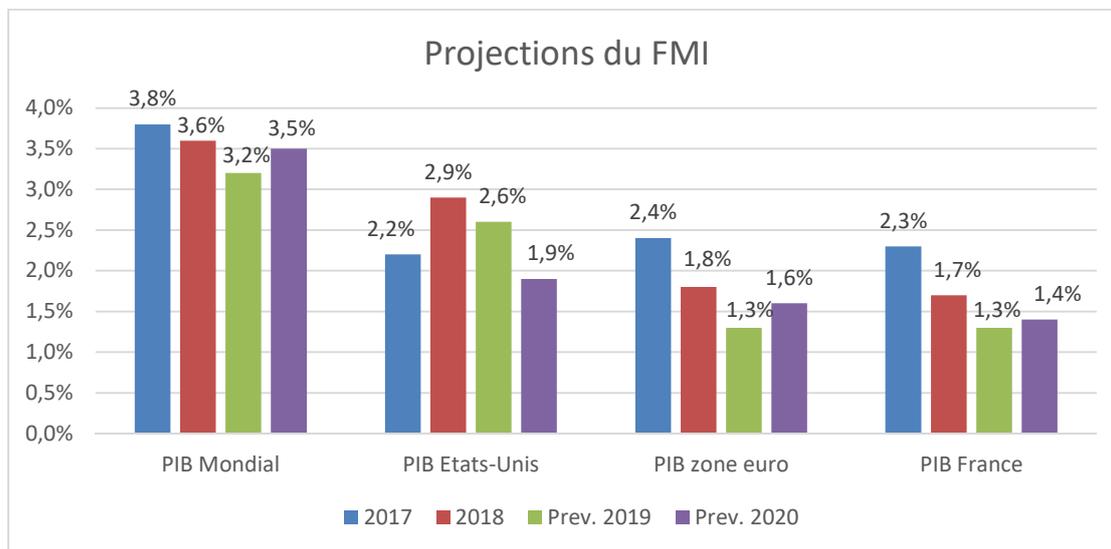
### A. Deuxième année de ralentissement de la croissance mondiale, des perspectives de reprise pour 2020 qui doivent être confirmées

Le Fonds monétaire international (FMI) anticipe une croissance mondiale de +3.2% en 2019 et +3.5% en 2020, après une augmentation de +3.5% en 2018. Cette baisse de croissance en 2019 résulte de la décélération des échanges commerciaux et de l'aggravation des tensions géopolitiques. L'accélération pressentie en 2020 repose essentiellement sur l'hypothèse de marchés financiers optimistes (portés par l'accompagnement des banques centrales) et sur le redressement attendu des pays émergents.

En effet, en 2019, la croissance des pays émergents a été moins importante qu'anticipé, particulièrement au Brésil, au Mexique et en Russie. La hausse du PIB a en revanche été supérieure aux attentes au premier trimestre 2019 dans la plupart des pays développés comme aux Etats-Unis, au Japon, au Royaume-Uni et au sein de la zone euro.

Ainsi les prévisions d'évolution du PIB américain atteignent +2,6 % en 2019, mais seulement +1,9% projetés en 2020 du fait de la fin du plan de relance budgétaire qui avait porté la croissance ces dernières années.

En zone euro, le FMI anticipe une croissance de +1.3% en 2019 et +1.6% en 2020, après une augmentation de +1.8% en 2018. La dégradation anticipée pour 2019 doit beaucoup, d'une part, aux incertitudes entourant le Brexit, et, d'autre part, au ralentissement marqué de deux grands pays de la zone euro: l'Allemagne, dont la croissance devrait freiner à +0,7% en raison de l'impact direct sur son industrie du ralentissement des échanges commerciaux, et l'Italie, attendue à seulement +0,1%, pénalisée par le volume de sa dette publique. En revanche, le PIB de l'Espagne devrait croître de +2.3% en 2019.



**Concernant la France, la croissance devrait se situer à un niveau comparable à celui de la zone euro : le PIB français est attendu à +1.3% en 2019 et à +1.4% en 2020 et 2021 selon le FMI et la Banque de France, après un taux de +1.7% en 2018. Ce rythme de croissance permettrait une baisse graduelle du taux de chômage qui devrait atteindre 8,1 % en 2021.**

Les gains de pouvoir d'achat, très significatifs depuis fin 2018 et qui ont pour l'instant largement alimenté l'épargne des ménages, devraient, au cours des prochaines années, soutenir la consommation. L'environnement international devrait en revanche peser sur l'activité en 2019. La demande extérieure pourrait ensuite redevenir peu à peu plus favorable à compter de 2020.

L'inflation française, après un pic à +2,1 % en 2018, diminuerait à +1,3 % en 2019, en lien notamment avec un dynamisme plus modéré des prix de l'énergie. L'inflation continuerait ensuite à fluctuer autour de +1,3 - +1,4 % en 2020 et 2021, essentiellement portée par la dynamique des prix hors énergie et alimentation.

La dette publique française s'établit à 2 358,9 Md€ au premier trimestre de 2019 soit +4.6% en valeur sur 1 an. La dette française atteint désormais 99.6% du PIB.

Au niveau de la région Hauts de France, la Banque de France constate que l'année 2018 a été marquée par un niveau de croissance qui s'est accéléré pour les services aux entreprises et le secteur du BTP mais, qu'en revanche, elle a ralenti dans le secteur de l'industrie avec un impact direct sur les effectifs qui sont en baisse de -1% (contre +6.4% dans les services et +2.3% dans le BTP). Pour 2019, les trois secteurs affichent des perspectives de ralentissement en lien avec le contexte national et international.

L'année 2020 devrait donc marquer au niveau national et international une reprise par rapport à 2019. Cependant cette prévision de reprise est intimement liée à l'hypothèse d'un redressement des échanges commerciaux mondiaux et donc à un assouplissement des tensions sino-américaines.

## B. De nouvelles contraintes et des incertitudes pour les collectivités locales

### 1. Une évolution des dépenses sous contrainte : le pacte Etat – Collectivités locales

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018 – 2022, a instauré, à compter de 2018, un encadrement direct du rythme d'évolution des **dépenses de fonctionnement** des collectivités de taille importante comme la MEL. Ce dernier limite, au niveau national, à +1,2% par an la progression de leurs dépenses de fonctionnement du budget général par rapport au niveau constaté en 2017.

En cas de dépassement des objectifs annuels, une « reprise financière » (un malus de 75% du dépassement) est ponctionnée sur les recettes de fiscalité de l'année suivante. Cet encadrement vient se substituer aux ponctions appliquées entre 2014 et 2017 sur la dotation globale de fonctionnement (DGF).

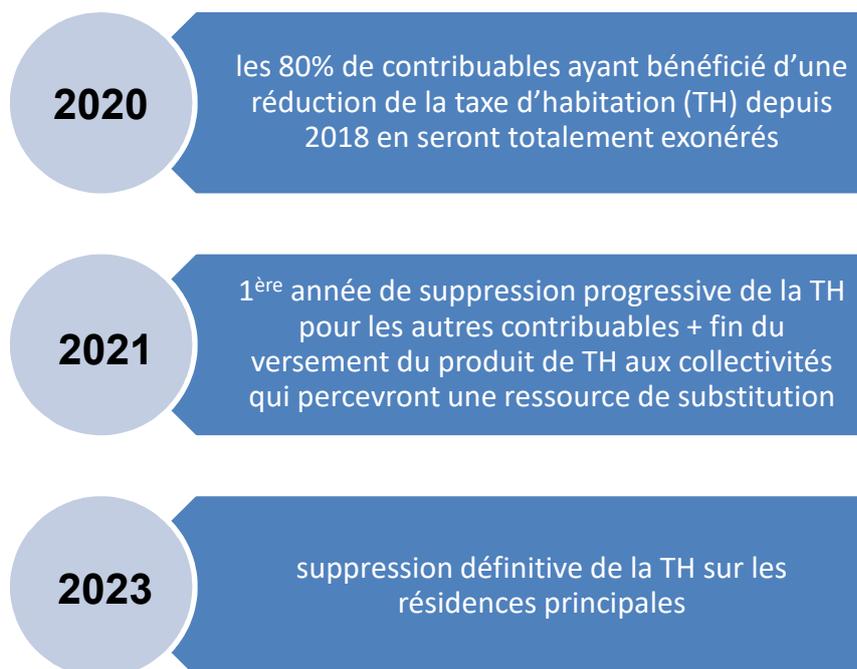
Le contrat signé entre la MEL et le Préfet du Nord en juin 2018 définit la trajectoire maximale d'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'amélioration du besoin de financement du budget général de la MEL. Le contrat fixe dans une logique pluriannuelle, pour 3 ans, la trajectoire maximale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement constatées du budget général à +1,3%/an, ainsi que celle d'évolution du besoin de financement (évolution de l'encours de dette).

2020 constitue dès lors la dernière année du contrat en cours. De nouvelles discussions seront donc à prévoir dans le courant de l'année 2020 afin de confirmer les capacités d'évolution de la MEL pour les années 2021 et 2022.

Les services préfectoraux ont validé l'évolution des dépenses 2018 et acté le respect du contrat par la MEL. Sur ce même exercice, 14 autres collectivités n'ont pas été en mesure de maintenir leurs dépenses de fonctionnement sous le plafond fixé.

## 2. Une incertitude devenue structurelle quant à l'évolution à venir des recettes

### Une suppression de la taxe d'habitation en plusieurs étapes



En 2019, la MEL perçoit près de 109M€ au titre de la taxe d'habitation (TH), majoritairement pris en charge par l'Etat suite à la suppression progressive de cette taxe accordée à 80% des ménages. A terme, l'intégralité de la recette de TH sera remplacée par d'autres recettes. Il s'agit donc d'un enjeu structurant pour la MEL.

En juin, le Ministère de l'Action et des Comptes Publics a transmis un dossier de concertation aux associations d'élus locaux. Ce dernier comprend les propositions de substitution suivantes :

- Un transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le conseil départemental vers les communes. Cette recette, insuffisante pour compenser la suppression de la TH, serait complétée d'une dotation de l'ordre de 1 milliard d'euros ;
- L'attribution d'une part de TVA aux intercommunalités et aux départements.

De nombreuses interrogations restent néanmoins en suspens :

- L'évolution de la recette de TVA sur le long terme et la capacité qu'auront les collectivités à la prévoir (quelle influence de la conjoncture nationale et internationale ?),
- L'année de référence retenue pour le calcul de la compensation (quelles bases fiscales, quel taux et quels abattements ?),
- Les modalités de la période de transition de 2020 à 2023 : pourrait-il y avoir ajustement de la compensation si les bases de TH progressent très fortement entre 2020 et 2023 et ce alors que l'Etat perçoit directement ce produit fiscal ?

Le projet de loi de finances pour 2020, qui sera discuté au Parlement entre octobre et mi-décembre 2019 devrait comporter l'architecture générale de la réforme. A l'heure de la rédaction du présent rapport, le Gouvernement aurait prévu d'affiner la réforme dans un projet de loi ultérieur, courant 2020. Dès lors, il est à ce jour impossible de prévoir quelles seront les recettes de substitution de

la MEL, quelles en seront leurs évolutions et même quelle sera la première année d'application de la réforme. Il s'agit d'incertitudes lourdes de conséquences pour le budget métropolitain.

### Une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation engagée

Le dossier de concertation remis par le Ministère contient également un chapitre relatif à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Pour mémoire, les valeurs locatives des locaux professionnels ont d'ores et déjà fait l'objet d'une révision : les nouvelles valeurs locatives professionnelles s'appliquent depuis 2017.

La loi de finances pour 2020 doit permettre le lancement des travaux sur les valeurs locatives d'habitation afin de déployer une expérimentation sur l'ensemble du territoire national. L'objectif est la réalisation d'un rapport au Parlement et l'organisation d'une concertation.

Le Gouvernement souhaite appliquer cette réforme à compter des impositions 2024. Seront impactées, pour la MEL, les recettes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et les éventuelles recettes du reliquat de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

### 2020 : première année d'application de la nouvelle définition du caractère industriel d'un bâtiment

L'année 2020 se caractérise par l'entrée en vigueur d'une nouvelle définition du caractère industriel d'un bâtiment<sup>1</sup>.

Les évaluations relatives à l'impact de cette nouvelle définition des locaux industriels sont actuellement inexistantes. Cela alors même que les locaux industriels sont fiscalement plus valorisés que les locaux commerciaux. **Un changement d'évaluation porte donc un risque financier réel pour les collectivités locales et en particulier pour les recettes de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).**

Un rapport d'évaluation doit être déposé au Parlement au plus tard le 1er avril 2020.

---

<sup>1</sup> Désormais, revêtent un caractère industriel les bâtiments et terrains servant à l'exercice d'une activité de fabrication ou de transformation de biens corporels mobiliers qui nécessite d'importants moyens techniques. Revêtent également un caractère industriel les bâtiments et terrains servant à l'exercice d'activités autres que celles de transformation qui nécessitent d'importants moyens techniques lorsque le rôle des installations techniques, matériels et outillages mis en œuvre est prépondérant. Toutefois, lorsque la valeur des installations techniques, matériels et outillages présents dans les bâtiments ou sur les terrains et destinés à l'activité ne dépasse pas un montant de 500 000 €, ces bâtiments et terrains ne revêtent pas un caractère industriel.

## II. LA STRATEGIE ET LA SITUATION FINANCIERES DE LA MEL

### A. Une stratégie financière respectée

La stratégie financière proposée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires poursuit la mise en œuvre des objectifs financiers définis par le Président, pour le mandat 2014 – 2020 :

- **Stabilité des taux de fiscalité,**
- **Stabilisation ou diminution de l'endettement,**
- **Recherche active de recettes,**
- **Maîtrise et efficacité des dépenses de fonctionnement,**
- **Maintien d'un niveau d'investissement conséquent.**

### B. La MEL présente une situation financière satisfaisante permettant de construire l'avenir

Conformément à la stratégie financière de mandat, et malgré un contexte financier difficile et le retrait des soutiens de l'Etat, la période 2014 à 2019 a permis **de conforter la situation financière de la MEL comme en témoignent le désendettement** important et la **sécurisation de la dette**.

Les équilibres financiers de la MEL, marqués par un niveau d'épargne renforcé et ce malgré la baisse de la TEOM en 2019 (-35 M€) et la diminution des dotations de l'Etat, permettent d'avoir des **fondations solides pour conduire les projets d'investissement de long terme** au service de l'ensemble des habitants, du développement et de l'attractivité de la Métropole, initiés lors de ce mandat (Schéma directeur des infrastructures de transport, piscine olympique, opérations d'aménagement, etc).

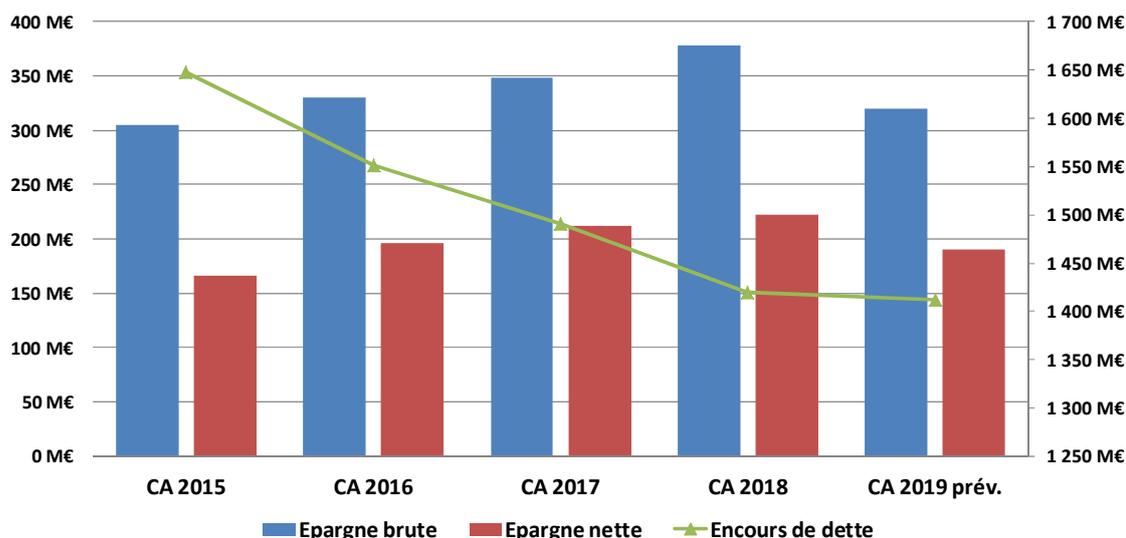
Il convient de préciser que les données présentées pour l'exercice 2019 traduisent un compte administratif projeté, réalisé sur la base des éléments connus au jour de la rédaction du présent rapport.

Depuis 2014, la santé financière de la MEL a été consolidée malgré les contraintes extérieures et notamment les baisses de dotations :

- le coût de la dette s'est réduit sous l'effet du désendettement, de la sécurisation progressive de l'encours et des conditions historiquement basses des taux d'intérêt,
- l'épargne nette a fortement augmenté entre 2014 et le niveau projeté 2019 (+39M€, soit +26%),
- la capacité de désendettement de la MEL a été améliorée, passant de presque 6 ans en 2014 à 4,4 ans en 2019 (CA projeté).

En conséquence, un mouvement de diminution de l'encours de dette a été engagé depuis 2014, après le pic d'endettement constaté en 2013 (1 814M€) lié à l'intégration de la dette du Stade Pierre Mauroy. Ainsi, entre 2013 et 2018, l'encours de dette de la MEL a diminué de -394M€ (soit -22%).

## Evolution des épargnes et de l'encours de dette (en M€)



Le pilotage proactif de la situation financière sur la période 2014-2019 a ainsi permis à la Métropole de se préparer à la mise en œuvre des projets d'investissements importants à venir.

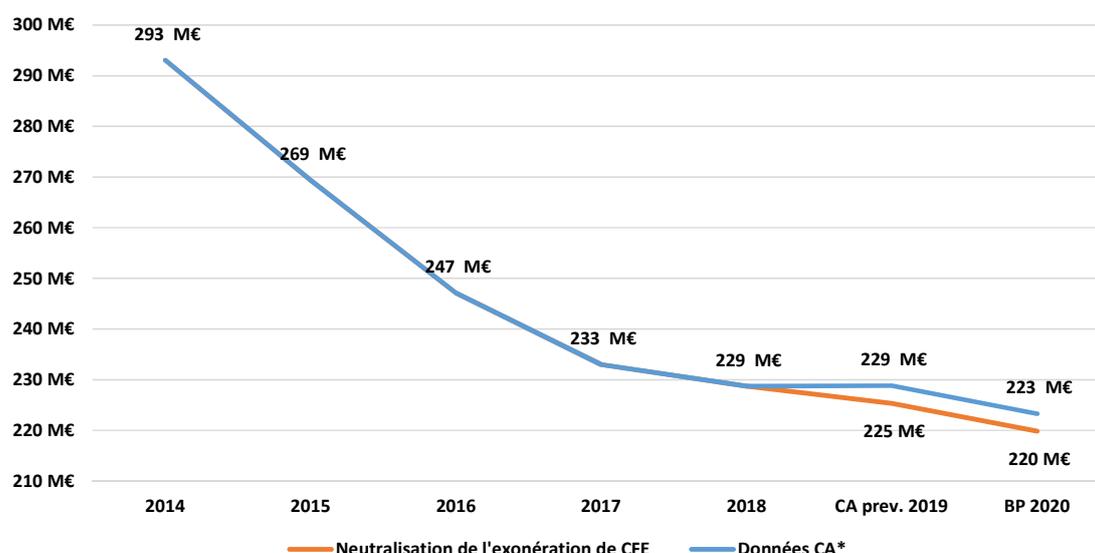
### III. LES PERSPECTIVES AU SERVICE DES HABITANTS ET DE L'ECONOMIE LOCALE

Le présent rapport est réalisé sur le périmètre actuel de la MEL avant fusion avec la Communauté de communes de la Haute Deûle prévu en mars 2020.

#### A. Une évolution limitée des ressources de fonctionnement sur les années à venir combinée à des incertitudes importantes

##### 1. Une diminution continue des dotations

##### Evolution de la DGF et des compensations



\*évolution des dotations hors effets de périmètre (exemple : compensation cotisation minimale CFE en 2019)

L'année 2019 peut paraître exceptionnelle du fait d'une stabilisation des dotations et compensations fiscales. Néanmoins, cette stabilisation n'est qu'apparente car elle n'est due qu'à la création d'une nouvelle compensation fiscale : l'exonération

de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des plus petits entrepreneurs (moins de 5K€ de chiffre d'affaire par an). Parallèlement, les bases fiscales de CFE de la MEL diminuent donc.

Une fois cet élément neutralisé, les dotations perçues par la MEL sont, à périmètre comparable, en diminution de -3,4M€ en 2019 par rapport à 2018, auxquels s'ajoute, pour la 1<sup>ère</sup> fois, une diminution de -0,5M€ de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Pour les années à venir, est anticipée une poursuite de l'orientation à la baisse des dotations de la MEL. En effet, le gel par l'Etat de l'enveloppe nationale des dotations implique un financement de la péréquation et des évolutions démographiques par la diminution de certaines dotations, notamment perçues par la MEL

Ainsi, le présent rapport anticipe une nouvelle diminution des dotations (-4,5M€) entre le BP 2020 et le BP 2019 puis une réduction annuelle de -5M€/an. Cette projection est réalisée alors que le projet de loi de finances pour 2020 n'a pas été rendu public et correspond à un niveau cohérent et plausible au regard des constats des dernières années.

En compte administratif 2018, le FPIC diminue de manière exceptionnelle (-4,8M€ / CA 2017) du fait de l'application transitoire de modalités de calcul défavorables aux métropoles ayant connu une fusion d'intercommunalités. Le montant du FPIC remonte à un niveau conforme aux années précédentes à compter de 2019.

Enfin, dans le cadre de la réforme de la dotation d'intercommunalité, appliquée depuis 2019, la MEL bénéficie d'une garantie de maintien du montant perçu l'année précédente, soit 51,6M€. L'hypothèse du maintien de cette garantie a été prise par la MEL.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prev	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<b>TOTAL</b>	<b>1 369 M€</b>	<b>1 474 M€</b>	<b>1 470 M€</b>	<b>1 474 M€</b>	<b>1 469 M€</b>	<b>1 478 M€</b>	<b>1 491 M€</b>	<b>1 498 M€</b>	<b>1 502 M€</b>
	41 M€	105 M€	101 M€		- 5 M€	9 M€	13 M€	7 M€	4 M€
	3,1%	7,7%	7,4%		-0,3%	0,6%	0,9%	0,5%	0,2%
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>766 M€</b>	<b>789 M€</b>	<b>763 M€</b>	<b>784 M€</b>	<b>768 M€</b>	<b>780 M€</b>	<b>792 M€</b>	<b>805 M€</b>	<b>818 M€</b>
	19 M€	38 M€	- 3 M€		- 16 M€	12 M€	12 M€	13 M€	13 M€
	2,6%	5,0%	-0,4%		-2,0%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%
<b>DOTATIONS</b>	<b>371 M€</b>	<b>361 M€</b>	<b>365 M€</b>	<b>360 M€</b>	<b>359 M€</b>	<b>354 M€</b>	<b>349 M€</b>	<b>344 M€</b>	<b>339 M€</b>
	- 14 M€	- 10 M€	- 6 M€		- 1 M€	- 5 M€	- 5 M€	- 5 M€	- 5 M€
	-3,6%	-2,8%	-1,6%		-0,2%	-1,4%	-1,5%	-1,5%	-1,5%
Dont DGF et compensations	233 M€	229 M€	229 M€	227 M€	223 M€	218 M€	213 M€	208 M€	203 M€
	- 14 M€	- 6 M€	- 4 M€		- 3 M€	- 5 M€	- 5 M€	- 5 M€	- 5 M€
	-5,7%	-2,5%	-1,8%		-1,5%	-2,2%	-2,3%	-2,3%	-2,4%
<b>AUTRES (*)</b>	<b>232 M€</b>	<b>324 M€</b>	<b>343 M€</b>	<b>331 M€</b>	<b>342 M€</b>	<b>344 M€</b>	<b>350 M€</b>	<b>349 M€</b>	<b>345 M€</b>
	35 M€	78 M€	110 M€		11 M€	2 M€	5 M€	- 0 M€	- 4 M€
	17,6%	31,6%	47,3%		3,5%	0,5%	1,6%	-0,1%	-1,2%

## 2. Les recettes fiscales

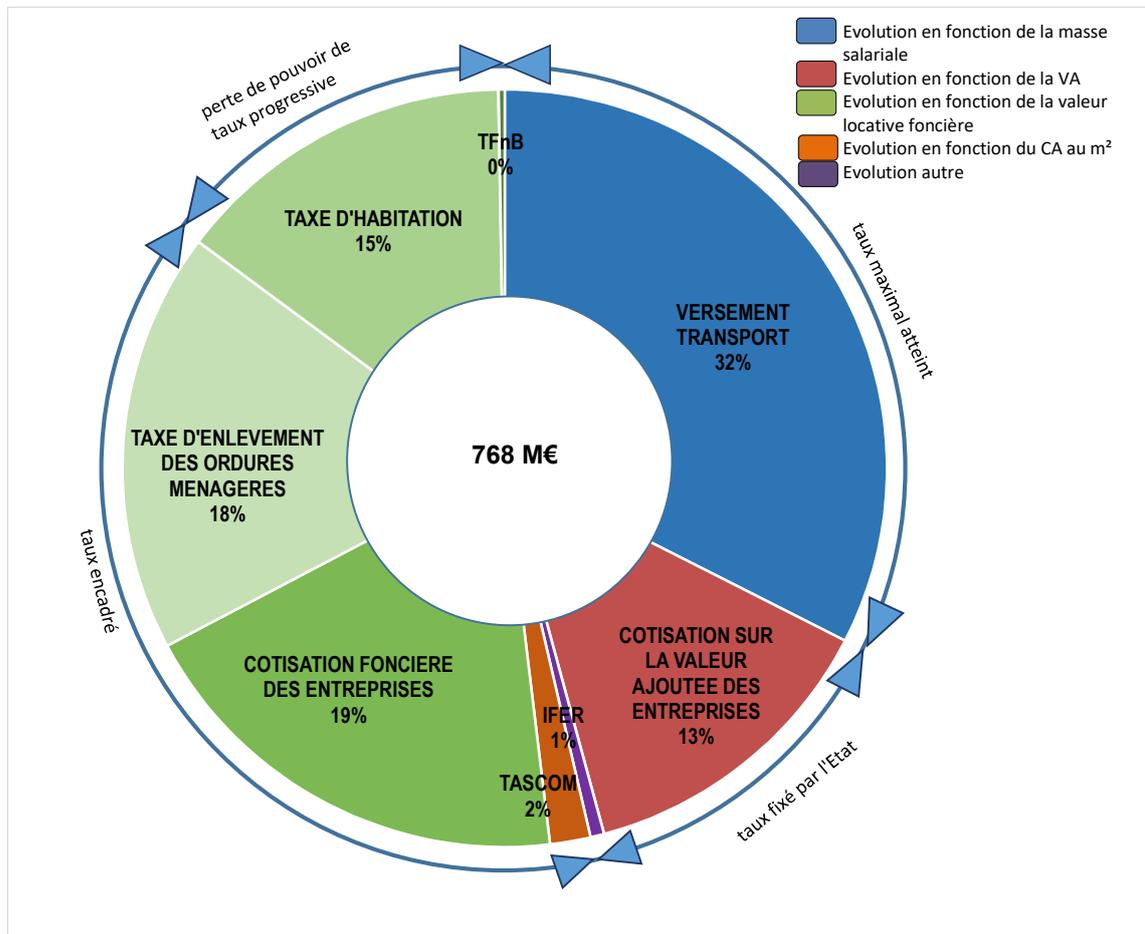
Conformément à l'engagement pris par le Président de la MEL, le levier fiscal n'a pas été actionné sur la durée du mandat. Au contraire, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été diminué de -20% en 2019.

La progression des recettes fiscales repose dès lors sur le seul dynamisme des bases ainsi que sur l'évolution du Versement Transport projetée à +2%/an.

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>767 M€</b>	<b>784 M€</b>	<b>768 M€</b>	<b>780 M€</b>	<b>792 M€</b>	<b>805 M€</b>	<b>818 M€</b>
<i>Evolution /n-1</i>	15 M€	17 M€	- 16 M€	12 M€	12 M€	13 M€	13 M€
	2,1%	2,2%	-2,0%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%
<b>RECETTES FISCALES DE SUBSTITUTION A LA TP</b>	<b>347 M€</b>	<b>354 M€</b>	<b>365 M€</b>	<b>370 M€</b>	<b>375 M€</b>	<b>381 M€</b>	<b>386 M€</b>
CFE	147 M€	143 M€	146 M€	147 M€	149 M€	150 M€	151 M€
CVAE	89 M€	96 M€	101 M€	104 M€	106 M€	108 M€	111 M€
TH	105 M€	108 M€	111 M€	113 M€	114 M€	116 M€	118 M€
IFER	4 M€	4 M€	5 M€				
TFPB	2 M€						
TEOM	166 M€	169 M€	137 M€	139 M€	141 M€	143 M€	145 M€
TAXE DE SEJOUR	3 M€						
TAXE CONS. FINALE ELECTRICITE	0,4 M€	1 M€	0,8 M€	0,8 M€	0,8 M€	0,8 M€	0,8 M€
TASCOM	13 M€	14 M€	14 M€				
VT	237 M€	244 M€	248 M€	253 M€	258 M€	263 M€	269 M€
DIVERS	0,2 M€						

Entre 2019 et 2020, les produits fiscaux devraient diminuer de - 2%, soit -16 M€. Hors TEOM (dont le taux a été diminué en 2019), les recettes fiscales sont projetées en augmentation de +16M€ (soit +2,6%) par rapport au BP 2019. Les bases fiscales de la MEL sont tirées par :

- **La revalorisation forfaitaire annuelle** pour les locaux d'habitation et industriels assise sur l'inflation prévisionnelle 2019 ; pour les locaux professionnels concernés par la révision des valeurs locatives appliquée depuis 2017, la revalorisation est très inférieure (soit +0,2%) car désormais calculée par la DGFIP sur l'évolution des loyers issue des déclarations des entreprises.
- **Le relatif dynamisme des constructions et mutations des locaux professionnels et d'habitation**, qui influe sur le produit de taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La prochaine suppression de la taxe d'habitation privera la MEL d'une partie de ce dynamisme, remplacé par une ressource de substitution déconnectée du territoire (probablement une part de TVA plus sensible à la conjoncture). « L'intérêt fiscal », c'est-à-dire le retour fiscal sur investissement, à produire des logements sera donc moindre alors que le besoin est fort et les investissements nécessaires importants.
- **La reprise économique** avec une progression de la valeur ajoutée des entreprises, assiette de la CVAE, projetée à +3% en 2020.
- **Une projection de croissance des salaires à +2%/an** qui constituent l'assiette du versement transport.



### 3. Les autres recettes

Les autres recettes de la MEL sont estimées à 342 M€ en BP 2020, (soit +12 M€/2019). Elles sont dynamiques et témoignent de la réussite de l'objectif stratégique de mandat de recherche active de recettes nouvelles.

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Développement Economique - Emploi - Recherche	6 M€	4 M€				
Rayonnement de la Métropole	14 M€	13 M€	13 M€	14 M€	14 M€	15 M€
Logement, jeunesse et Politique de la ville et politique de la ville	4 M€	5 M€	5 M€	4 M€	3 M€	3 M€
Finances - Eval - Contrôle de Gestion	43 M€	43 M€	43 M€	42 M€	40 M€	40 M€
Ecologie urbaine	125 M€	133 M€	135 M€	136 M€	138 M€	135 M€
Mobilité et Accessibilité	122 M€	129 M€	132 M€	135 M€	137 M€	138 M€
Gouvernance et Administration	9 M€					
Espace public Voirie	2 M€					
Aménagement du territoire et urbanisme	4 M€	4 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€
<b>Total</b>	<b>330 M€</b>	<b>342 M€</b>	<b>344 M€</b>	<b>350 M€</b>	<b>349 M€</b>	<b>349 M€</b>

B. La Mel doit poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement pour assurer la mise en œuvre de sa stratégie financière dans un environnement contraint

#### 1. Une maîtrise nécessaire des dépenses de fonctionnement

Au-delà du respect du niveau de dépenses de fonctionnement contractualisé avec l'Etat, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est la condition d'un

maintien de niveau d'épargnes compatibles avec des niveaux d'investissement importants.

Il s'agit d'un enjeu structurant qui devra, de plus, s'articuler avec l'évolution défavorable probable, à terme, des indices qui pilotent l'évolution marchés et concessions de service public de la MEL qui représentent une part importante des dépenses de fonctionnement.

	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020 / BP 2019		BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
			En M€	En %				
Reversement aux communes	242,0 M€	242,4 M€	0,4 M€	0,1%	242,4 M€	242,5 M€	242,6 M€	242,6 M€
Participation au SDIS	45,8 M€	45,8 M€	- M€	0,0%	46 M€	47 M€	48 M€	48 M€
<b>Total dépenses de reversement</b>	<b>288 M€</b>	<b>288 M€</b>	<b>0 M€</b>	<b>0,1%</b>	<b>289 M€</b>	<b>290 M€</b>	<b>290 M€</b>	<b>291 M€</b>
Charges générales	36 M€	40 M€	4 M€	11,6%	42 M€	42 M€	42 M€	42 M€
Frais de personnel (masse salariale et autres frais)	156 M€	157 M€	1 M€	0,7%	158 M€	159 M€	160 M€	161 M€
<b>Total dépenses générales et de personnel</b>	<b>192 M€</b>	<b>197 M€</b>	<b>5 M€</b>	<b>2,7%</b>	<b>200 M€</b>	<b>201 M€</b>	<b>202 M€</b>	<b>203 M€</b>
Dépenses politiques publiques	621 M€	633 M€	12 M€	1,9%	644 M€	657 M€	670 M€	683 M€
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>	<b>1 101 M€</b>	<b>1 118 M€</b>	<b>17 M€</b>	<b>1,6%</b>	<b>1 133 M€</b>	<b>1 147 M€</b>	<b>1 162 M€</b>	<b>1 177 M€</b>
Frais financiers	47 M€	44 M€	- 2 M€	-4,7%	41 M€	41 M€	44 M€	48 M€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 147 M€</b>	<b>1 162 M€</b>	<b>15 M€</b>	<b>1,3%</b>	<b>1 173 M€</b>	<b>1 188 M€</b>	<b>1 206 M€</b>	<b>1 225 M€</b>

L'évolution des charges générales en 2020 s'explique par la mise en service du bâtiment Biotope (2,2M€ de charges, fluides et taxes, 0,5M€ de dépenses liées au stationnement provisoire des agents et 1M€ de frais de transition, montants estimatifs), ainsi que par l'assurance dommages-ouvrages pour le site de Ronchin (estimation : 300K€).

**Les reversements aux communes représentent 21% des dépenses de fonctionnement de la MEL.** Ils sont composés de l'attribution de compensation (AC), pour 216M€ (stable) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC), pour 25,6M€, dont la composante principale évolue comme les recettes du budget général (après neutralisation de la baisse de taux de TEOM).

**La contribution au SDIS devrait s'établir à environ 46M€ en 2020.**

## 2. Les dépenses de personnel et la politique RH

### Les frais de personnel

Pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant du budget 2020 alloué aux Ressources Humaines s'élève à 157,2 millions d'euros dont près de 152,7 millions d'euros affectés à la masse salariale.

Le budget primitif s'inscrit pour les Ressources Humaines, dans un contexte de maîtrise des dépenses de personnel, en veillant au respect des priorités données aux politiques publiques et à l'optimisation des moyens humains dédiés. Ainsi, la prospective budgétaire en matière de masse salariale prévoit la réduction de postes pour un montant de 1,36 million d'euros en 2020 afin de neutraliser pour partie les effets mécaniquement inflationnistes sur la masse salariale.

L'évolution du budget masse salariale résulte principalement d'une part des effets tels que le GVT (Glissement, Vieillesse et Technicité) et les hausses réglementaires, et, d'autre part, des mesures de gestion.

### Les effectifs

Au 31 décembre 2018 (données issues du bilan social), les effectifs présents s'élevaient à 2 884 agents, dont 2 713 agents sur emplois permanents représentant 2 509 équivalents temps plein (ETP) et 171 sur emplois non permanents. La progression de l'effectif s'explique par la prise en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, 11 agents) et des ruches d'entreprises (13 agents).

Les principales caractéristiques de structure des effectifs sont les suivantes :

- prédominance de la filière technique (57% de l'effectif) ;
- prépondérance des agents relevant de la catégorie C (44% ; 21% catégorie B ; 35% catégorie A) ;
- moyenne d'âge de 44 ans.

### La masse salariale

L'évolution des dépenses de personnel pour 2020 tient compte :

- de l'évolution des effectifs liée au pourvoi des postes vacants et des suppressions de postes. Il est prévu une diminution de 25 postes en 2020. De plus, la structuration des effectifs n'a pas vocation à évoluer;
- de l'augmentation de +1% de la masse salariale provenant des facteurs habituels d'évolution des salaires (avancements et promotions). Ainsi l'effet GVT qui correspond à l'évolution des salaires liée à l'ancienneté des agents est d'environ 1,4 million d'euros par an ;
- des mesures réglementaires nationales telles que Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) estimées à 1,5 million d'euros ainsi que des revalorisations de cotisations patronales ;
- de l'organisation du temps de travail à la MEL essentiellement fixé à 35 heures hebdomadaires, avec un temps de travail théorique annuel pour un équivalent temps plein de 1533 heures. Ce temps de travail annuel théorique doit être modulé par la prise en compte des heures supplémentaires payées (au titre de 2018, 53 207 heures supplémentaires ont été payées soit l'équivalent de 29 ETP), auxquelles s'ajoutent les heures supplémentaires récupérées.
- des avantages en nature constitués de véhicules et de logements de fonction, attribués par nécessité de service conformément à la réglementation applicable en l'espèce. En 2019, 12 agents bénéficient d'un avantage en nature lié au logement et 43 agents d'un avantage en nature lié à un véhicule.

### Les dépenses liées aux politiques RH

Les dépenses liées aux politiques RH interviennent essentiellement dans les domaines suivants : action sociale, formation, documentation, recrutement et restauration.

Ces dépenses augmentent en raison de l'indexation de ces dernières sur le nombre d'agents présents et/ou sur l'inflation.

La politique sociale ambitieuse de la MEL se traduit par un budget d'environ 4,5 millions d'euros. La MEL participe directement à ces prestations d'action sociale par le financement de la participation à la protection sociale complémentaire, de l'aide aux enfants (réservation de places de crèche, allocation pour les enfants à charge, prestations pour les enfants handicapés, allocation de rentrée scolaire...) et de la restauration. Le Comité d'Action Sociale que la MEL finance par l'octroi d'une subvention annuelle, offre des prestations d'aide à la vie familiale, de participation en matière de culture, de loisirs ou d'activités sportives.

### 3. Les dépenses affectées aux politiques publiques

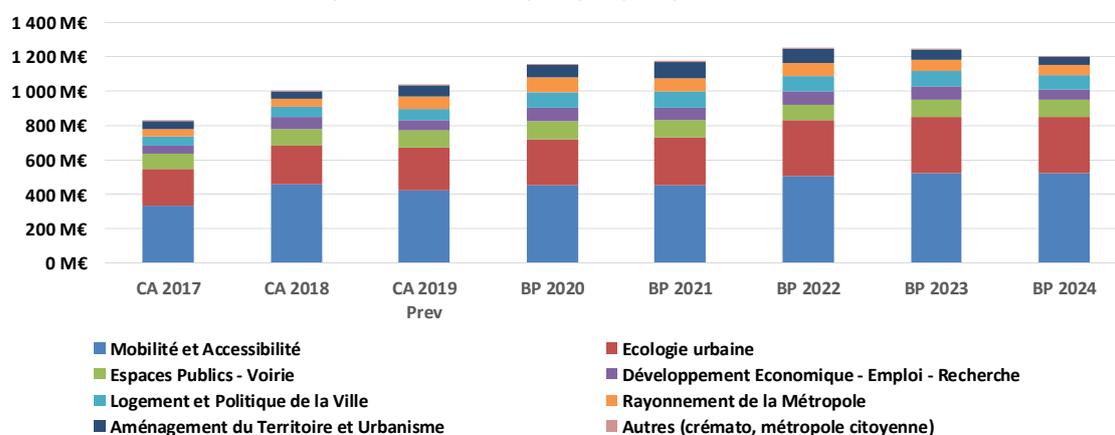
**La stratégie financière de la MEL a pour objectif de maintenir des services publics de qualité, et de développer de nouvelles politiques au service du territoire et des habitants.**

Tableau : Dépenses de politiques publiques (fonctionnement et investissement)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT + DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Prev	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Mobilité et Accessibilité	333 M€	461 M€	422 M€	450 M€	451 M€	505 M€	521 M€	525 M€
Ecologie urbaine	217 M€	226 M€	250 M€	270 M€	283 M€	327 M€	330 M€	327 M€
Espaces Publics - Voirie	85 M€	95 M€	99 M€	105 M€	97 M€	92 M€	98 M€	98 M€
Développement Economique - Emploi Recherche	51 M€	70 M€	63 M€	77 M€	72 M€	77 M€	80 M€	57 M€
Logement et Politique de la Ville	50 M€	59 M€	65 M€	92 M€	95 M€	89 M€	86 M€	82 M€
Rayonnement de la Métropole	45 M€	48 M€	72 M€	89 M€	79 M€	74 M€	68 M€	62 M€
Aménagement du Territoire et Urbanisme	48 M€	39 M€	65 M€	68 M€	90 M€	85 M€	56 M€	44 M€
Autres (crémato, métropole citoyenne)	1 M€	1 M€	2 M€	2 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€
<b>Total politiques publiques</b>	<b>830 M€</b>	<b>998 M€</b>	<b>1 037 M€</b>	<b>1 153 M€</b>	<b>1 168 M€</b>	<b>1 249 M€</b>	<b>1 242 M€</b>	<b>1 198 M€</b>

Nb : les éléments en compte administratif et en budget primitif doivent être comparés en appliquant un taux de réalisation (taux retenus pour la prospective de 99% en dépenses de fonctionnement et de 80% en dépenses d'investissement).

Dépenses affectées aux politiques publiques - 2017 à 2024



## Focus sur les dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Prev	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Développement Economique - Emploi - Recherche	35 M€	52 M€	39 M€	43 M€	54 M€	51 M€	57 M€	60 M€	37 M€
Rayonnement de la Métropole	8 M€	9 M€	32 M€	40 M€	47 M€	38 M€	28 M€	22 M€	15 M€
Logement et Politique de la Ville	39 M€	44 M€	48 M€	72 M€	74 M€	77 M€	68 M€	67 M€	64 M€
Ecologie urbaine	53 M€	59 M€	61 M€	81 M€	82 M€	90 M€	131 M€	130 M€	118 M€
Mobilité et Accessibilité	87 M€	146 M€	87 M€	120 M€	114 M€	108 M€	156 M€	164 M€	162 M€
Gouvernance et Administration	11 M€	11 M€	15 M€	21 M€	31 M€	40 M€	42 M€	15 M€	10 M€
Espaces Publics - Voirie	68 M€	79 M€	85 M€	94 M€	92 M€	83 M€	78 M€	85 M€	85 M€
Aménagement du Territoire et Urbanisme	35 M€	30 M€	55 M€	80 M€	58 M€	81 M€	76 M€	47 M€	35 M€
<b>Total politiques publiques</b>	<b>335 M€</b>	<b>428 M€</b>	<b>423 M€</b>	<b>550 M€</b>	<b>553 M€</b>	<b>566 M€</b>	<b>637 M€</b>	<b>589 M€</b>	<b>527 M€</b>

Nb : les éléments en compte administratif et en budget primitif doivent être comparés en appliquant un taux de réalisation (taux retenu pour la prospective de 80% en dépenses d'investissement).

Pour préparer le budget 2020, les grandes orientations suivantes sont proposées :

**En 2020, la politique mobilité et accessibilité restera le 1<sup>er</sup> poste budgétaire de la MEL : 450M€ en fonctionnement et investissement.** Les dépenses de fonctionnement sont affectées principalement à l'exploitation des réseaux de transports (métro, tram, bus, V'Lille) à renouveler le réseau et à améliorer le service au voyageur.

Les projets d'investissement projetés en 2020 concerneront principalement l'amélioration du service au voyageur avec l'acquisition de nouveaux bus et des aménagements sur le réseau transport, la poursuite du déploiement du contrôle d'accès au métro ; le développement de l'intermodalité (pôle d'échanges et parcs relais) et la poursuite de la mise en œuvre des itinéraires cyclables pour renforcer les modes de déplacement doux. La MEL poursuit par ailleurs ses efforts auprès des instances nationales en vue de la mise en œuvre du péage positif.

**La 2<sup>ème</sup> politique publique en montant est constituée des compétences eau, assainissement et résidus urbains au sein de la commission écologie urbaine, avec 270 M€ prévus en 2020.** Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur la gestion des déchets (collecte, déchetteries, recyclage et valorisation) et l'exploitation du réseau de collecte et d'épuration des eaux usées.

Les projets d'investissement structurants menés en 2020 concerneront principalement les travaux d'assainissement notamment sur les stations d'épurations et le développement des réseaux de lutte contre la pollution ; la poursuite de l'accélération du rythme de renouvellement des réseaux de distribution d'eau et le lancement des premières actions liées à la nouvelle politique déchets que définira le schéma directeur en cours de construction, qui intègre les mises aux normes en termes de consignes de tri dont les opérations sont programmées sur plusieurs années.

**Le budget 2020 devrait affecter 105 M€ à l'espace public – voirie.** Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur la maintenance des réseaux de voiries et la viabilité hivernale. Les principaux projets d'investissement concernent la réalisation de grandes infrastructures (LINO sud, liaison Tourcoing watrelos ...). La maintenance de la voirie de proximité, l'aménagement des

espaces publics, l'accompagnement des projets communaux et des lieux de centralité se poursuivent.

**92 M€ permettraient de financer le logement, la jeunesse et la politique de la ville.** En fonctionnement, les dépenses sont prioritairement affectées à la gestion du Fonds de solidarité Logement, à la mise en oeuvre du PLH (notamment avec la réhabilitation des parcs publics et privés), à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et à la mise en oeuvre des politiques de solidarité et de la jeunesse. Les principaux projets d'investissement menés en 2020 concernent l'offre nouvelle de logement, les politiques de réhabilitation de logements dans les parcs publics et privés et la rénovation urbaine (Lille, Roubaix, Loos les oliveaux, Hem lionderie, Wattignies Blan Riez ...).

**89 M€ devraient être dédiés au rayonnement de la métropole au travers des compétences sport, culture, tourisme et international.** En fonctionnement, le BP 2020 consacrera son soutien à l'agence d'attractivité. Les grands événements sportifs, le soutien aux associations, organismes sportifs et culturels restent significatifs. Les dépenses liées aux offices du tourisme et à l'exploitation du stade Pierre Mauroy restent stables. Les principaux projets d'investissement inscrits en 2020 sont les travaux de construction de la piscine olympique métropolitaine, les fonds de concours aux équipements sportifs et culturels, la rénovation du LAM, l'accompagnement des grandes structures culturelles (particulièrement la Condition publique) et la rénovation du stadium.

**77 M€ financeront les politiques de développement économique.** Ce budget est tourné vers le renforcement de l'attractivité de la métropole, vers les aides aux entreprises : aides à la création, aides au développement des filières d'excellence, à l'innovation, aux activités stratégiques, à l'emploi et le soutien à la recherche. La MEL gère par ailleurs un immobilier d'entreprises essentiellement constitué des Ruches et des sites d'excellences (via une gestion déléguée pour ces derniers). Une réflexion est en cours sur les potentiels de développement de l'immobilier géré en propre.

**L'aménagement du territoire et l'urbanisme disposerait d'une budget de 68 M€ en 2020.** Les principaux projets portés au titre de cette politique concernent les grands projets d'aménagement (Lille FCB, Euraille, centre-ville de Villeneuve d'Ascq,...), le renouvellement urbain (Lezennes – boulevard de Tournai, Lille – La Madeleine – Coubertin), l'aménagement des zones d'habitat et des Rives de la haute deule. Le plan bleu et les développements des espaces naturels connaissent des progressions significatives depuis quelques années, qui devraient se poursuivre.

## C. Une dette maîtrisée et sécurisée

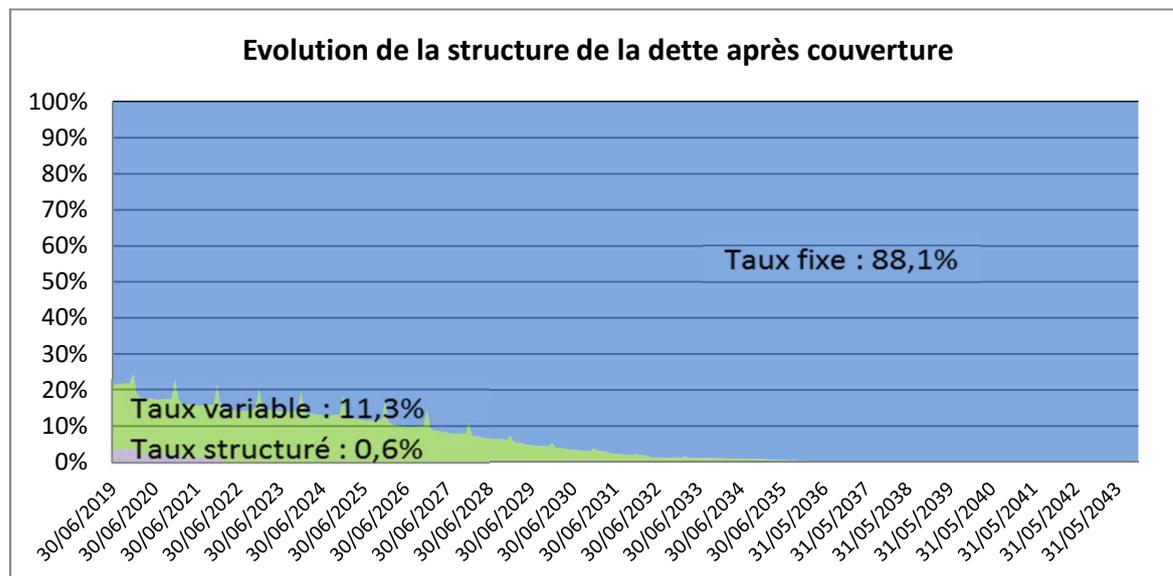
Le mandat a été marqué par une forte baisse de l'encours de dette. Ainsi, cet encours devrait se situer autour de 1 411 M€ à fin 2019 contre 1 814 M€ en 2013 soit une baisse de -403 M€ (-22 %). Cette baisse est d'autant plus marquée que la MEL a intégré, en 2017, 61,6M€ d'encours issus de la fusion avec la Communauté de Communes des Weppes et de la reprise de certaines compétences du Département.

Après 5 années de désendettement, la MEL devrait connaître une **nouvelle diminution de son encours de dette en 2020** avant de reprendre une phase d'endettement qui financera le programme ambitieux d'investissement. En 2024, l'encours devrait atteindre près de 1685 M€, ce qui reste un niveau inférieur au pic de 2013 (1 814M€).

Cet encours et une maîtrise de l'évolution de l'épargne permettra **de limiter la hausse de la capacité de désendettement de la MEL à un niveau compris entre 5 et 6 ans** en consolidé à échéance 2024.<sup>2</sup>

La structure de la dette resterait essentiellement à taux fixe (88,1% de l'encours jusqu'à extinction de la dette), assurant ainsi un niveau de frais financiers anticipable pour les années à venir.

La part de taux structurés est toujours en baisse et sera nulle en 2022.



Conformément au cadre de gestion de la dette (délibération 17C0073), et dans l'objectif de sécuriser à long terme les frais financiers de la MEL dans un contexte de taux très bas, la MEL va lever, en 2020, la quasi-totalité de ses emprunts à taux fixe afin d'intégrer des emprunts à taux limités (volume estimé à 100M€ en CA projeté). En juillet 2019 la MEL a ainsi levé des emprunts à taux fixe à moins de 0.60% sur une durée de 15 ans profitant des opportunités des marchés.

En 2020, la MEL veillera à nouveau à diversifier son portefeuille par la consultation de l'ensemble des établissements bancaires et ce, notamment afin d'optimiser ses conditions de financement. Par ailleurs des enveloppes pluriannuelles assurant le financement long-terme des projets structurants, seront recherchées auprès des banques publiques : Banque Européenne d'Investissement, ou Banque de Développement du Conseil de l'Europe notamment.

Comme chaque année, la gestion de la dette fera l'objet d'une délibération spécifique au conseil du 11 décembre 2019 : elle dressera le bilan de la gestion de la dette en 2019 et déclinera la stratégie de gestion de la dette en objectifs opérationnels pour 2020.

#### D. Des équilibres pluriannuels à préserver et à piloter

La prospective financière vise à traduire la trajectoire financière de la collectivité dont l'objectif est de maintenir une action publique de qualité sans compromettre les marges de manœuvres financières qui permettront de financer les

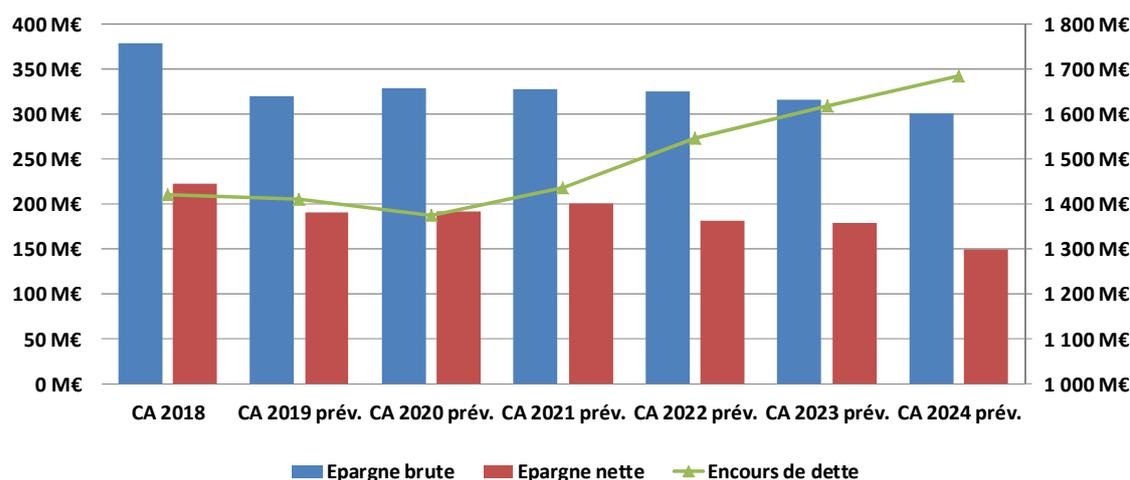
<sup>2</sup> La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement du stock de dette, en mobilisant la totalité de l'autofinancement.

investissements structurants de la MEL qui constituent un des moteurs de l'avenir du territoire.

**Les projections réalisées montrent le maintien, sur la période, d'un taux d'autofinancement des investissements supérieur à 35% en CA prévisionnels projetés. L'épargne nette devrait atteindre un niveau moyen, en CA prévisionnels, proche de 180M€ sur la période 2019-2024 qui comporte une phase de ré-endettement afin de financer des dépenses d'équipement en hausse.**

	CA 2019 (prév.)	BP 2020	CA 2020 (prév.)	CA 2021 (prév.)	CA 2022 (prév.)	CA 2023 (prév.)	CA 2024 (prév.)
Recettes de Fonctionnement	1 470 M€	1 469 M€	1 481 M€	1 490 M€	1 503 M€	1 510 M€	1 514 M€
Dépenses de gestion	1 109 M€	1 118 M€	1 107 M€	1 121 M€	1 136 M€	1 151 M€	1 166 M€
Frais financiers nets	42 M€	44 M€	44 M€	41 M€	41 M€	44 M€	48 M€
<b>Epargne Brute</b>	<b>320 M€</b>	<b>307 M€</b>	<b>330 M€</b>	<b>328 M€</b>	<b>326 M€</b>	<b>316 M€</b>	<b>300 M€</b>
Remboursement du capital de dette	129 M€	138 M€	138 M€	127 M€	143 M€	136 M€	150 M€
<b>Epargne Nette</b>	<b>191 M€</b>	<b>169 M€</b>	<b>192 M€</b>	<b>201 M€</b>	<b>182 M€</b>	<b>179 M€</b>	<b>150 M€</b>
<i>Evolution</i>	- 32 M€	- 24 M€	1 M€	9 M€	- 19 M€	- 3 M€	- 29 M€
Recettes d'investissement (hors emprunt)	104 M€	184 M€	151 M€	62 M€	72 M€	80 M€	51 M€
Dépenses d'équipement y c transferts département	430 M€	560 M€	448 M€	458 M€	513 M€	475 M€	425 M€
<b>Besoin d'emprunt en CA (avec ag. Eau)</b>	<b>121 M€</b>	<b>207 M€</b>	<b>100 M€</b>	<b>189 M€</b>	<b>253 M€</b>	<b>209 M€</b>	<b>216 M€</b>
Dette au 31/12	1 411 M€		1 374 M€	1 436 M€	1 546 M€	1 619 M€	1 685 M€
Capacité de désendettement	4,4	4,6	4,2	4,4	4,8	5,1	5,6
Taux d'autofinancement des investissements	44%	30%	43%	44%	36%	38%	35%

**Evolution des épargnes et de l'encours de dette  
(en M€)**



Le mandat 2014-2020 a permis de consolider les niveaux d'épargnes et de réduire significativement l'encours de dette de la Métropole. Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et devraient continuer à l'être. C'est sur ces fondations que les projets d'investissement ambitieux préparés ces 4 dernières années seront déployés, amenant à une dégradation programmée des équilibres financiers de la métropole.